



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

PROCES VERBAL SEANCE DU 02 JUIN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 2 juin à 20 heures le Conseil Municipal de Montret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BESSON, Maire de Montret.

Nombre de membres :

- Nombre de membre en exercice : 13
- Nombre de membre présents : 7
- Nombre de pouvoir : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 7
- Date de la convocation : 27 mai 2023

Étaient présents : BESSON Stéphane, CHASSOT Samuel, CHATELET Stéphane,
LACONDEMINE Aurélien, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, Scheffer Sabine.

Excusés : COULON Aurore, ZANOTTI Alain, DIOT Nadine, PALANCHON Nadine, GAUTHIER
Sophie

Absent : BERRIER Bruno

Ordre du Jour de la Séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation du P.V. de la séance précédente
3. Demande aide financière Tabac Presse de Montret suite aux travaux de voirie
4. Proposition de mise en place de 2 services à la cantine

5. Convention de mise à disposition salarié association restaurant scolaire RPI Montret - Savigny
6. Recrutement M. NICOLAS Tony
7. Affectation logement laissé vacant par Mme BIEDERMANN
8. Investissements
 - a. Tondeuse Honda autotractée 53 cm
 - b. Plus-value EUROVIA reprise entrée city stade
 - c. Réfection sol appartement 5 route de Saint Vincent
 - d. Remplacement menuiserie maison Bornier
9. Tarifs salles et appartement
10. Projection investissements seconde partie du mandat
11. Questions diverses
 - a. Départ en retraite Pascal Trontin
 - b. Licence IV communale
 - c. Présence ludothèque le 13 juillet sur Montret
 - d. Recrutement Mme Petit Léa en renfort secrétariat
 - e. Bulletin municipal de juillet
 - f. Proposition date du prochain conseil municipal : 7 juillet 2023

Délibérations votées :

L'an deux mil vingt-trois, le 2 juin à 20 heures le Conseil Municipal de Montret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BESSON, Maire de Montret.

Nombre de membres :

- Nombre de membres en exercice : 13
- Nombre de membres présents : 7
- Nombre de pouvoir : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 7
- Date de la convocation : 27 mai 2023

Étaient présents : BESSON Stéphane, CHASSOT Samuel, CHATELET Stéphane, LACONDEMINE Aurélien, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, Scheffer Sabine.

Excusés : COULON Aurore, ZANOTTI Alain, DIOT Nadine, PALANCHON Nadine, GAUTHIER Sophie

Absent : BERRIER Bruno

Objet : 2023- 020 : Bureau de Tabac - remise gracieuse loyer suite travaux RD 978

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'aide financière de Madame Lydie RANDU, Bureau de Tabac de Montret et dont la commune est bailleur. Cette aide financière est sollicitée suite à la perte du chiffre d'affaires constatée par son expert-comptable, M. Gilles Gourmand ACCOR BRESSE, 55 grande rue – 71500 LOUHANS, Cette baisse du chiffre d'affaires, estimée à 32 398.04€ en comparaison à l'année précédente, peut s'expliquer en partie par les travaux entrepris par la commune de Montret et le département 71, lors de la rénovation et de l'aménagement de la RD 978 sur la période de septembre à novembre 2022, ayant conduit les automobilistes à se détourner de Montret le temps des travaux Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

Décide à 5 pour, 2 contre

- De procéder à une remise gracieuse de loyer(s)

Décide à 4 pour, 3 contre

- De fixer une remise gracieuse à hauteur de 2 loyers (bureau de Tabac)

Objet : 2023-021 : Convention de mise à disposition à titre individuel d'un salarié de l'association Restaurant scolaire Montret et Savigny Sur Seille

Considérant qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition de Madame Mylène CROT, salarié de l'association Restaurant scolaire Montret et Savigny Sur Seille, auprès de la commune de Montret, du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023, pour un temps de travail de 20 minutes les lundis, mardis, jeudis, vendredis hors périodes vacances scolaires .

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité

D'APPROUVER la convention de mise à disposition de Madame Mylène CROT, salarié de l'association restaurant scolaire Montret et Savigny Sur Seille, auprès de la commune de Montret, du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023, pour un temps de travail de 20 minutes les lundis, mardis, jeudis, vendredis hors périodes vacances scolaires.

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre individuel telle qu'annexée à la présente.

Objet : 2023-022 - Plus-value pour reprise d'accès en enrobé devant le parking du City stade

Le maire présente au conseil municipal tout l'intérêt de la mise en place d'un enrobé supportant les charges lourdes devant l'entrée du parking du City stade. En effet le sablé mis en place dans le cadre des travaux de l'aménagement de la traversée du bourg laisse apparaître des faiblesses suite à la circulation répétée des camions ou autres tracteurs amenés à stationner sur le parking en question.

Aussi le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la plus-value liée à la reprise de cet accès en enrobé dans le cadre des travaux de l'aménagement des abords de la RD978 pour un montant de 4934.94€ HT soit 5921.93€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'autoriser le Maire à signer l'avenant au marché lié à la reprise de l'accès au parking du city-stade en enrobé dans le cadre des travaux de l'aménagement des abords de la RD978 pour un montant de 4934.94€ HT soit 5921.93€ TTC auprès de l'entreprise EUROVIA titulaire du marché.

Objet 2023-023 : Tarifs location de salles et appartements

Le maire propose au conseil municipal une ~~nouvelle~~ mise à jour des tarifs de location des salles et appartement de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité

D'appliquer les nouvelles tarifications ci-après pour tout contrat de location signé après retour du contrôle de légalité de cette présente délibération

Salle des fêtes :

Nombre de jours	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune	Associations communales ou « d'intérêt général »	Réunions professionnelles ou associations extérieures
1 jour (hors week-end)	170 €	220 €	1 ^{ère} fois de l'année gratuite, puis 50 €	Sans repas : 50 € Avec repas : 100 €
2 jours ou week-end	200 €	300€	1 ^{ère} fois de l'année gratuite, puis 50 €	Sans repas : 50 € Avec repas : 100 €
Week-end + 1 jour contigu	250 €	-	-	-
Supplément électricité	Calculé à la consommation du 1 ^{er} octobre au 15 mai Sinon forfait 15€	Calculé à la consommation du 1 ^{er} octobre au 15 mai Sinon forfait 15€	-	Calculé à la consommation du 1 ^{er} octobre au 15 mai Sinon forfait 15€
Obsèques 1 journée	50 €	100 €	Non concerné	Non concerné

Caution	600 €	600 €	600 €	600 €
Reprise ménage rangement	30 € / heure	30 € / heure	30 € / heure	30 € / heure

Salle du Bordiau :

Nombre de jours	Particuliers	Associations communales ou « d'intérêt général »	Réunions professionnelles ou associations extérieures
1 jour (hors week-end)	50 €	Gratuité	Sans repas : 50 € Avec repas : 100 €
2 jours ou week-end	80 €	Gratuité	Sans repas : 50 € Avec repas : 100 €
Supplément électricité	Calculé à la consommation du 1 ^{er} octobre au 15 mai Sinon forfait 5€	Calculé à la consommation du 1 ^{er} octobre au 15 mai Sinon gratuit	Calculé à la consommation du 1 ^{er} octobre au 15 mai Sinon forfait 5€
Caution	300 €		300 €
Reprise ménage rangement	30 € / heure	30 € / heure	30 € / heure

Appartement meublé au-dessus de l'école :

	Particuliers	Praticien de santé du territoire
Par nuit en semaine	25 € par nuit et par chambre	13 € par nuit et par chambre
Week-end	75€ pour tout le logement (3 nuits max)	13 € par nuit et par chambre (ou 50 € pour tout le logement – 3 nuits max)
La semaine	220€ pour tout le logement	200 € pour tout le logement
La quinzaine	400€ pour tout le logement	350 € pour tout le logement
Le mois	600 € pour tout le logement	600 € pour tout le logement

Charge chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	30 € par semaine	30 € par semaine
Charge eau + électricité	2 € par jour	2 € par jour
Caution	500 €	500 €
Reprise ménage rangement	30 € / heure	30 € / heure
Taxe de séjour	3% x (montant de la nuitée / nombre total de personnes) * par le nombre d'adultes et de nuits	Exonéré

Objet 2023-024 : Cadeaux pour départs en retraite

La commune, afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'un départ à la retraite doit prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires pour un tel événement. Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 500 Euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité

De valider le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires et non titulaires dans le cadre d'un départ à la retraite dans la limite de 500 euros.

D'inscrire les crédits prévus à l'article 6411 du budget principal.

Objet 2023-025 : Attribution de logement – 5 Route de Saint-Vincent

Monsieur le Maire

INFORME l'assemblée que le logement situé 5 Route de Saint-Vincent sera disponible à compter du 1^{er} juillet 2023.

INDIQUE également que des travaux de réfection sont à prévoir avant l'installation dans les lieux du nouveau locataire (le temps de rénovation est estimé à 30 jours).

DONNE CONNAISSANCE à l'assemblée des différentes candidatures reçues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sur les candidatures,

Décide à 6 voix pour une attribution à Mr TOURREILLES et 1 voix pour Mme COLAS et 0 voix pour Mme LAGARDE

D'ATTRIBUER à Monsieur Yves Marie TOUREILLES, à compter du 1^{er} août 2023, le logement situé 5 place de Saint-Vincent (sous réserve que ce dernier soit en mesure de fournir une attestation d'une personne morale ou physique se portant garante, une copie de son contrat de travail actuel, une pièce d'identité et la copie de ses 3 dernières fiches de paie).

FIXE le montant du loyer mensuel à 400 euros / mois – garage compris.

CHARGE Monsieur le Maire de rédiger le contrat de location, l'AUTORISE à signer ledit contrat et tous les documents nécessaires.

Réfection sol appartement libéré par Mme Biedermann – 5 Route de St Vincent
Monsieur le Maire

INFORME l'assemblée que le logement situé 5 Route de Saint-Vincent et disponible à compter du 1^{er} juillet 2023 nécessite une reprise de sol, non imputable au locataire sortant.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Brancher Olivier – Charmoissy – 71440 MONTRET – pour un montant de 4 630 € HT.

Remplacement Tondeuse autotractée
Monsieur le Maire

INFORME l'assemblée que l'actuelle tondeuse autotractée nécessite des réparations importantes.
E conseil municipal étudie 3 devis :

Tondeuse Honda autotractée 53 cm : Etablissements Cottet – Louhans : 2 249 € TTC
Etablissements Borel – Saint-Usuge : 2 090 € TTC

Tondeuse ISEKI : Etablissements Borel – Saint-Usuge : 2 075 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sur les candidatures,

Décide à l'unanimité

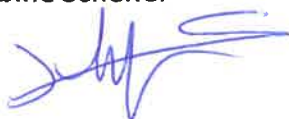
D'acquérir une tondeuse Honda autotractée – 53 cm pour un montant de 2 090 € TTC

Questions diverses :

Licence IV communale : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire d'un Licence IV (débit de boissons alcoolisées). Il est précisé qu'une licence de 4^{ème} catégorie plus exploitée depuis plus de 5 ans devient caduque et ne peut plus être cédée. C'est pourquoi il conviendra de la vendre ou la réactiver d'ici mars 2024.

Le secrétaire de séance

Sabine Scheffer



Le Maire

Stéphane Besson



